

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 mars 2023

Délibération  
n°20230903-12  
CCAS

### Nombre de membres

En exercice ....	13
Présents .....	09
Votants .....	11

Date de la convocation  
20/02/2023

### OBJET

Acte rendu exécutoire  
télétransmission en  
Sous-Préfecture le  
**14 MARS 2022**  
et publication le

**14 MARS 2022**  
La Vice-Présidente,  
Christelle Gaudet

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au CCAS, sous la présidence de Madame Christelle Gaudet, Vice-Présidente du CCAS,

**Présents :** Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Robert Baratay, Françoise Grobel, Marie-Claude Girardoz, Georges Barthe, Rémy Beaugrand, Martine Dutruel, Anne Baud-Lavigne Aurore Veinhard

**Excusés :** James Besson (Pouvoir à Rémy Beaugrand), Françoise Duval (Pouvoir à Françoise Grobel)

**Secrétaire de séance :** Robert Baratay

### ACHAT D'UN LOGICIEL METIER

Afin d'optimiser la gestion du CCAS, il est proposé d'équiper le service de se doter d'un logiciel métier. L'objectif du logiciel nommé Millésime est d'intégrer en un seul logiciel l'ensemble des besoins du CCAS.

Plus spécifiquement, voici les objectifs que ce logiciel permettra d'atteindre :

- ✓ Centraliser tous les besoins dans un seul et unique logiciel
- ✓ Aider à définir une politique cohérente sociale à l'échelle de la commune, à partir d'une connaissance précise des demandes d'aides et des dossiers familles
- ✓ Constituer une base de données des demandes d'aides actualisées et "lisible" présentée sous forme de graphiques, tableaux, histogrammes pour soutenir diverses commissions et demandes financières des administrés
- ✓ Automatiser les traitements des tâches de production : mailing, relances, listes, statistiques ...

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**Approuve** l'achat d'un logiciel métier pour le CCAS ;

**Autorise** le Président à signer le devis de l'entreprise ARCHE-MC2 pour le logiciel Millésime ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

PUBLIER, le 13/03/2023

Christelle Gaudet  
Vice-Présidente

